

PROVINCE DU BRABANT WALLON

Arrondissement de Nivelles

Commune de RAMILLIES

Enquête Publique : Les projets de cartographie des zones soumises à l'aléa d'inondation

Enquête publique

Le Collège communal informe la population que, dans le cadre de la Directive (2007/60/CE) relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, les projets de cartographie des zones soumises à l'aléa d'inondation ont été mis à jour et sont soumis, à la demande du Gouvernement wallon, à enquête publique sur l'entité :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
09/09/2020	14 septembre 2020	Administration communale Le 28 octobre 2020 à 10h00	Administration communale de Ramillies Avenue des Déportés, 48 - 1367 Ramillies

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, et les jeudis jusqu'à 20 heures à l'adresse reprise ci-dessus.

Actuellement uniquement sur rendez-vous, en téléphonant au moins 24 heures à l'avance au 081/43.23.44.

Afin de pouvoir garantir la sécurité de chacun, celle des citoyens comme celle des agents communaux, toute personne devra se présenter seule et suivre les instructions qui lui seront indiquées par l'agent désigné à cette fin. **Le port du masque est obligatoire. (*)**

Les dossiers sont consultables également sur le site internet : enquetepublique-alea-inondation.wallonie.be

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courriers électroniques sont identifiés et datés.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet (*).

Tout intéressé peut formuler ses observations via l'outil cartographique prévu à cet effet mais également par mail et obtenir des explications techniques sur le projet auprès du SPWARNE :

<p align="center">Cartographie des zones soumises à l'aléa d'inondation Via l'outil cartographique : https://lc.cx/2t0k7iB50 Via courriel : enquetepublique.alea.inondation@spw.wallonie.be ou par courrier au Service Public de Wallonie Secrétariat de la Direction des Cours d'Eau non navigables, Du SPWARNE Avenue Prince de Liège, 7 - 5100 JAMBES</p>
--

Ramillies, le 09/09/2020.

La Directrice générale ff,

Par le Collège,

Le Bourgmestre,

A. SERVAIS



J.-J. MATHY

A l'initiative du Gouvernement wallon, ces projets, de catégorie A.2. sont soumis à enquête publique en vertu des articles D. 28 et D. 53-6 du Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau et D. 29-1 du Livre Ier du Code de l'Environnement. Les projets ont également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D. 53 du Livre Ier du Code de l'Environnement. Suspension du délai d'enquête publique entre le 16 juillet et le 15 août ainsi qu'entre le 24 décembre et le 1^{er} janvier.